

# Les Conseillers du CRPF Bourgogne-Franche-Comté

Les propriétaires forestiers de Bourgogne Franche-Comté ont élu en 2017 leurs représentants au sein du CRPF (Centre régional de la propriété forestière).

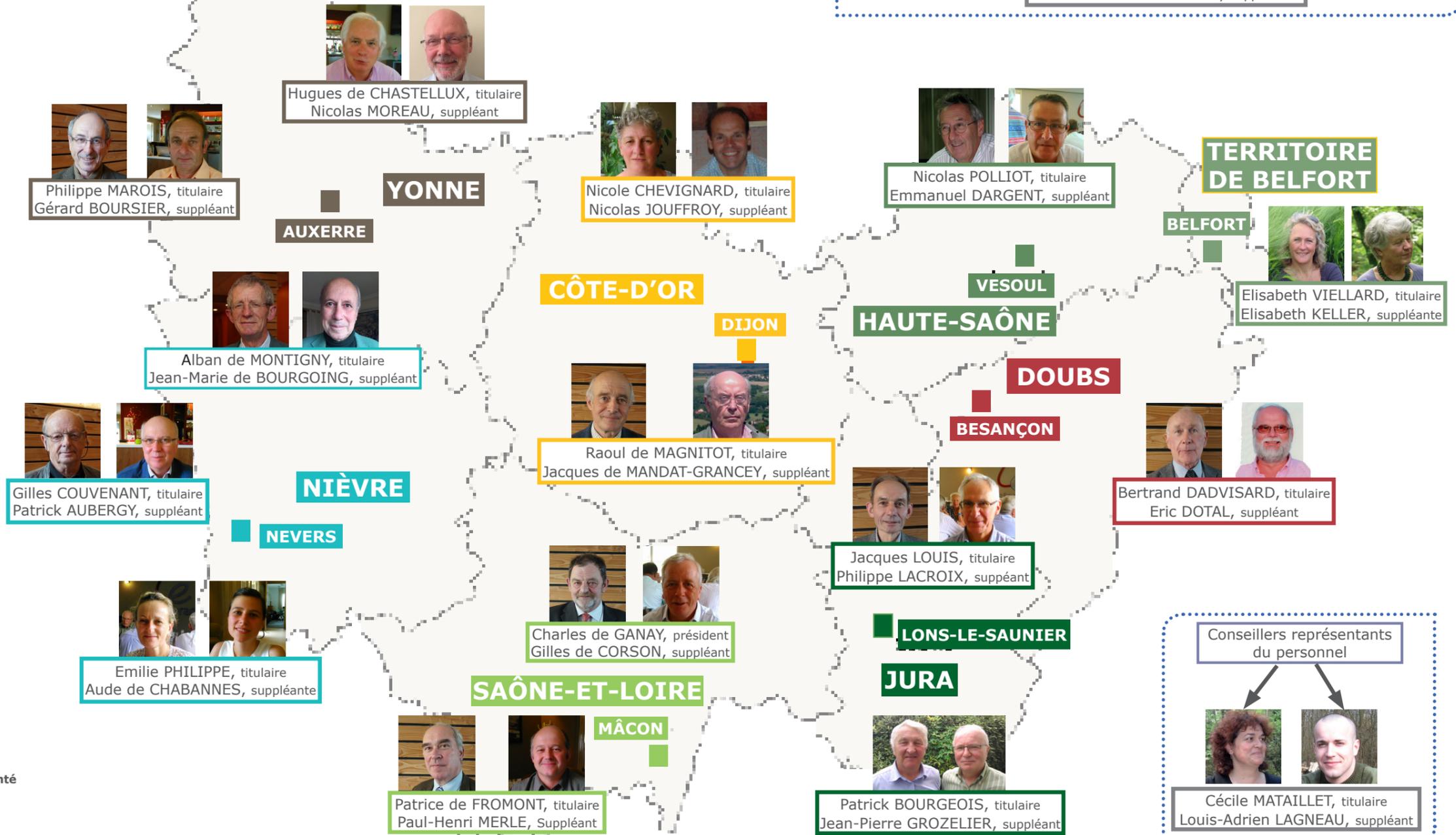
Pour chaque département, le nombre de conseillers (1 à 3) est lié à la surface forestière privée du département.

- 14 conseillers ont été élus par les propriétaires,
- 3 par les syndicats,
- 1 par le personnel du CRPF.

En juin 2020, les conseillers ont élu **Raoul de Magnitot** à la présidence du CRPF.

Ils sont vos interlocuteurs pour toute question relevant des missions du CRPF (agrément des Plans simples de gestion, formation et information des propriétaires, actions de regroupement...).

**N'hésitez pas à les solliciter !**



**CRPF Bourgogne-Franche-Comté**  
18 boulevard Eugène Spüller  
21000 DIJON  
Tél : +33 (0)3 80 53 10 00  
E-mail : bfc@cnpf.fr  
www.cnpf.fr  
Délégation régionale du  
Centre National de la Propriété Forestière